



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU MARDI 21 MAI 2019

Port-Gentil, le 21 mai 2019 - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie ce jour à Libreville, sous la présidence de M. Guy MAURICE.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2018 qui font apparaître un résultat net de 258 millions de dollars (M\$) selon le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et de 153 M\$ selon le référentiel OHADA ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôts au titre de l'exercice 2018 de 11 dollars par action soit 49,5 M\$;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Yann DUCHESNE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Dimitri LOBADOWSKY pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur de MM. Yann DUCHESNE, Dimitri LOBADOWSKY, Guy MAURICE, Patrick GUENKEL, Etienne MBOUMBA et Patrichi Christian TANASA pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020 ;
- la fixation de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2018.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société à l'adresse www.total.ga dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 11 dollars par action sera payé en euros à compter du 6 juin 2019 pour une contre-valeur de 9,86 euros sur la base du cours du dollar de la Banque centrale européenne du 21 mai 2019 (ou sa contre-valeur en Francs CFA) fixé à 1,1161 dollar pour un euro.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- Au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- En France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République Gabonaise et 16,72% par le public.

Contact Presse : actionnariat-totalgabon@total.com